VILLE D'APT

(V A U C L U S E)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 26 juin 2012
19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

DL/VC

N° 001378

Service Aménagement Urbain - Montée du Petit Nice : Aménagement d'un cheminement piéton sécurisé - Cité Saint-Michel - Demande de subvention auprès du Département de Vaucluse et de la Région PACA

Affiché le :

Le mardi 26 juin 2012 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3éme Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)
ONT DONNE PROCURATION : M. Pierre BOYER (2ème Adjoint) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale) représentée par M. Christian PANOT (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

VOTES CONTRE :
Christian Panot
André Lecourt
Maggy Gregoire-Gallier
Patrick Espitalier
Corinne Paiocchi

ABSTENTION :
Jean-Louis de Longeaux

Il est rappelé au Conseil municipal la délibération n°451 du 23 mars 2007 qui a approuvé la convention cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) qui fait suite à la convention d'objectif politique de la ville.

Les principaux objectifs de ce contrat sont :

- Favoriser l'habitat et le cadre de vie des Habitants,
- Développer l'action éducative,
- Renforcer la citoyenneté, lutter contre les discriminations, favoriser l'égalité des chances,
- Renforcer la lutte contre la délinquance.

La Région et le Département peuvent soutenir des projets dans les quartiers définis comme « prioritaires ».

La Cité Saint-Michel est l'un de ses quartiers. Celui-ci a connu de profondes mutations ces dernières années. Depuis le désengagement progressif du contingent militaire provoqué par le démantèlement des infrastructures du Plateau d'Albion, la SNI a élaboré une stratégie patrimoniale basée sur :

- La démolition des 270 logements,
- La vente de 350 logements à des civils,
- La location à des civils,
- La location à des légionnaires,
- Un programme d'accession à la propriété,

D'une mono propriété établie et reconnue, la Cité Saint-Michel est devenue, en peu de temps, une copropriété où se côtoie une multitude de public sans qu'aucun lien social n'ait été créé. Cette situation est d'autant plus prégnante du fait de son enclavement par rapport aux autres quartiers de la ville.

La commune d'APT, souhaitant rompre cet isolement, a le projet de créer un cheminement piéton sécurisé le long de la Montée du Petit Nice afin de constituer un maillage urbain et de favoriser les échanges avec le centre ville.

Le montant de cet aménagement est estimé à 216 000 € H.T.soit 258 336 € TTC.

Répondant aux critères prévus dans le cadre de la convention CUCS du 23 mars 2007, ce projet peut bénéficier de subvention de la région PACA.

Le plan de financement prévisionnel proposé est établi comme suit :

DEPENSES HT		**FINANCEMENTS HT**	
Aménagement d'un cheminement Piétons : Montée du Petit Nice Voirie Communale n°13	216 000 €	Région PACA *(45 %)* Conseil Général de Vaucluse (28 %) Autofinancement : Commune d'APT (27%)	96 400 € 60 000 € 59 600 €
TOTAL HT.	**216 000 €**	**TOTAL FINANCEMENTS**	**216 000 €**

Vu la délibération n°451 du 23 mars 2007 approuvant la convention cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la commune d'APT,

Vu les délibérations n°671 du 30 mai 2008 et n°1046 du 29 juin 2010 relatives aux avenants n°1 et n°2 au Contrat Urbain de Cohésion Sociale précisant les modalités d'intervention et les engagements du Conseil Régional PACA,

Vu l'avis favorable exprimé par les membres du Comité de Pilotage CUCS du 16 novembre 2011,

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme et aménagements urbains du 15 mai 2012,

Il est proposé au Conseil de délibérer.

A LA MAJORITE
LE CONSEIL

APPROUVE la réalisation d'un cheminement piéton sécurisé le long de la montée du Petit Nice,

APPROUVE le dossier de demande de subvention ci-joint.

APPROUVE le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES HT		**FINANCEMENTS HT**	
Aménagement d'un cheminement Piétons : Montée du Petit Nice Voirie Communale n°13	216 000 €	Région PACA *(45 %)* Conseil Général de Vaucluse (28 %) Autofinancement : Commune d'APT (27%)	96 400 € 60 000 € 59 600 €
TOTAL HT.	**216 000 €**	**TOTAL FINANCEMENTS**	**216 000 €**

SOLLICITE une subvention au taux maximum auprès de la Région PACA dans le cadre du volet investissement du CUCS au titre de la programmation 2012.

SOLLICITE une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général de Vaucluse.

PRECISE que le sommes correspondantes seront inscrites sur les exercices budgétaires à venir.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL